

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire**

**A.Gt. 16-05-2024**

**M.B. 22-07-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2022 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire ;

Considérant les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel ;

Considérant les propositions de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Damien REBELLA, fonctionnaire général, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de caractère non confessionnel.

**Article 2.** - M. Damien REBELLA, fonctionnaire général, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de caractère confessionnel.

**Article 3.** - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

1° M. Jean-Pierre CAZZARO, WBE, rue du Bois d'Havré, 21 à 7000 Mons ;

2° M. Géry DE CAFMEYER, WBE, Rue Saint-Quentin, 3A8 à 7850 Enghien ;

3° M. Vincent PIERRARD, WBE, Rue du Collège, 35 à 6830 Bouillon ;

4° M. Manu BECO, WBE, Route de la Piste, 24K à 4950 Ovifat ;

5° M. André CHARNEUX, WBE, Rue des Champs, 6 à 6280 Gerpinnes ;

6° M. Marc MARIN, CPEONS, Drève du Laubecq, 7 à 1480 Tubize ;

7° Mme Suzanne COLLET, CPEONS, Boulevard Emile Bockstael, 122 à 1020 Laeken ;

8° M. Denis FELIX, CPEONS, Rue de la Sincérité, 37 à 1070 Bruxelles ;

9° M. Eric DEGUIDE, CPEONS, Klossterstraat, 110 à 1700 Dilbeek ;

10° M. Dominique RICARD, FELSI, Avenue du Capricorne, 99 à 1200 Bruxelles.

**Article 4.** - Sont considérés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

1° Mme Lara SPYROU, WBE, Boulevard Frère Orban, 19/102 à 4000 Liège ;

2° M. Mohamed EL HAMOUTI, WBE, Rue de la Rhétorique, 16 à 1060 Bruxelles ;

3° Mme Anne JONGEN, CPEONS, Rue Osseghem, 125 à 1080 Bruxelles ;

4° Mme Patricia CANEI, CPEONS, Route de Souxhon, 422 à 4400 Flémalle ;

5° Mme Michèle TASIAUX, CPEONS, Rue Auguste Lambiotte, 58 à 1030 Schaerbeek.

**Article 5.** - Sont désignés en qualité de membres effectifs du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

1° M. Eric DAUBIE, Rue du Gautiau, 5 à 7120 Peissant ;

2° M. Bernard DELCROIX, Rue des Bruyères, 12 à 5140 Sombreffe ;

3° M. Philippe VAN GEEL, Avenue des Hirondelles, 24 à 1410 Waterloo ;

4° M. Josy MAROT, Rue des Alisiers, 31 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe ;

5° M. Régis LEMAIRE, Rue de la Chapelle, 30 à 4650 Grand-Rechain ;

6° Mme Teresa MAGIORDOMO, Rue de la Basse Egypte, 22 à 7133 Buvrines ;

7° Mme Danielle VAN HOVE, Rue A. Verhasselt, 21 à 1780 Wemmel ;

8° M. Patrick CARLIER, Rue Haute, 28 à 5190 Spy ;

9° M. Marc HANCISSE, Try des Rudes, 18 à 1450 Chastre ;

1° M. Benoit PLETINCKX, Pavé de Soignies, 65 à 7850 Enghien.

**Article 6.** - Sont désignés en qualité de membres suppléants du Conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

1° M. Fernand DUBRUNFAUT, Rue du Trieu, 1 à 7903 Chappelle-à-Wattines ;

2° M. Fabrice GLOGOWSKI, Rue Potresse, 15 à 7340 Wasmes ;

3° Mme Christine PIROTTE, Chaussée de Wavre, 1496 à 1160 Bruxelles ;

4° Mme Isabelle AGNEESSENS, Rue du Marais, 15 à 7181 Petit-Roeulx-lez-Nivelles (Seneffe) ;

5° M. Bernard GERARD, Allée verte, 54/6 à 4600 Visé.

**Article 7.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2022 portant désignation du président et des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire est abrogé.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 16 août 2024.

**Article 9.** - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 mai 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR